



## Contrat de compétence

-----  
Par Moi59950

Bonjour,

Je suis actuellement embauché dans une entreprise de métallurgie depuis plus d'un an en tant que conducteur de ligne sur machine. Je n'ai jamais eu de contrat de compétence sur les machines et de même pour tous mes collègues. Cela me permettra d'évoluer en terme de salaire. Mais la direction nous dit que les points de compétence ne sont pas encore fait. Ils nous donnent une date et la repousse systématiquement. Et cela depuis plus d'un an!

Je voudrai savoir si ils ont le droit faire cela et à quel recours pouvons nous avoir?

Merci.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Moi du Nord,

La Loi de Programmation pour la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 dite Loi Borloo (loi n°2005-32) a instauré une obligation de négociation triennale sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) pour les entreprises de plus de 300 salariés.

On ne peut pas dire que votre entreprise soit vraiment pressée ...

Voyez si c'est votre cas et où en est cette négociation obligatoire.

-----  
Par Moi59950

Merci pour votre réponse.

Pouvez vous me dire, quel est l'intérêt de l'entreprise à faire traîner les choses ?

Cordialement.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Moi du Nord,

Il ne s'agit pas forcément d'intérêt, le sujet est complexe.

Vous trouverez des propositions de prestation d'aide à la mise en place d'une GPEC sur le net. Ceci permet d'appréhender la difficulté du sujet.

Quels critères, quelles mesures pour construire une échelle.

C'est un peu comme mettre en place un système d'examens dédiés à votre entreprise, chaque examen réussi apportant un niveau de qualification supplémentaire, un salaire supérieur et une meilleure 'qualité' ou 'quantité' du travail pour l'entreprise.

Vous êtes-vous renseigné sur de possibles négociations triennales en cours ? (en principe vos syndicats y participent).

-----  
Par Moi59950

Je suis actuellement en congé. Je reviendrai vers vous après mettre informé au près du syndicat.

Encore merci.